Communiqué de presse du 7 juin 2012, publié conjointement par le ministère du travail et l'associaton des régions de France concernant la situation de l'Afpa :

AFPA : l Etat et les régions mobilisés

A l occasion de séances exceptionnelles du Conseil d orientation et du Conseil d administration de l AFPA tenues hier après-midi, Jean-Luc Vergne, Président de l AFPA, a annoncé sa démission.

Le ministre du travail, de l emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Michel SAPIN, et le Président de la Commission Formation professionnelle de l Association des régions de France, Jean-Paul DENANOT, saluent l action déterminée menée par Jean-Luc VERGNE à la présidence de l AFPA, dans un contexte délicat. Ils respectent son choix et soulignent le rôle central qu il a joué pendant les quatre ans de son mandat, en particulier dans l évolution de la gouvernance de l AFPA.

L AFPA connaît des difficultés importantes de positionnement et de financement, en grande partie liées aux choix désastreux effectués par les gouvernements successifs depuis 2004, avec un désengagement brutal de l Etat, la gestion erratique du dossier de la dévolution du patrimoine à l AFPA, le transfert mal préparé des missions d orientation à Pôle Emploi, le transfert à l AGEFIPH, sans contrepartie financière, des marchés de formation des personnes handicapées, etc.

Face à l urgence et à l inquiétude des salariés, il importe désormais d oeuvrer pour l avenir de l AFPA, acteur essentiel du service public de l emploi et outil plus que jamais indispensable de la politique de formation professionnelle de notre pays. L AFPA joue ainsi un rôle essentiel pour la qualification des demandeurs d emploi et a vocation à s inscrire pleinement dans les priorités nationales en faveur de la jeunesse et de la réindustrialisation.

L Etat et les Régions sont résolus à y travailler ensemble, avec l ensemble des parties prenantes de la gouvernance de l AFPA, à commencer par les partenaires sociaux.

Cette volonté commune se traduira par des actions spécifiques à l AFPA : à court terme face au désengagement de Dexia du pool bancaire, afin de sécuriser son accès aux financements en lien avec les services du Ministère de l Economie ; à moyen terme afin d engager l évolution de l association, désormais indispensable pour assurer la pérennité de son modèle économique.

Il s agira également, en lien avec des réformes plus globales, de définir un nouveau cadre stratégique pour l action de l association, lui ouvrant des perspectives nouvelles.

Dans le cadre des travaux lancés par la grande conférence sociale de juillet (où une conférence thématique sera consacrée à la formation professionnelle) comme de la préparation d une nouvelle étape de décentralisation, l Etat, les régions et les partenaires sociaux pourront ainsi avancer sur la nature juridique de l activité de formation, sur le partage des rôles s agissant de la formation des demandeurs d emploi, sur la création d un compte individuel de formation, etc.

- Lire également le communiqué de la CGT-AFPA après CA du 06 juin 2012